Union syndicale Solidaires Sud PTT

Fédération
des activités postales et des télécommunications
25/27 rue des Envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 Fax :01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr http://www.sudptt.org

A l'attention de M. Philippe Wahl
Président de La Poste
9 Rue du Colonel Pierre Avia
75757 Paris Cedex 15

Paris, le 26 février 2019

Monsieur le Président,

Objet : Préavis de grève

Dans le cadre de la journée internationale de luttes des femmes, la fédération Sud PTT des activités postales et de télécommunications dépose ce jour un préavis de grève d'une durée de 24 heures le vendredi 8 mars 2019 de 0h00 à 24h00. Pour les services de nuit, ce préavis débutera le jeudi 7 mars 2019 à 17h00 et se terminera le samedi 9 mars 2019 à 7h. Ce préavis de grève concerne l'ensemble des postier·es, fonctionnaires et contractuel·les ainsi que les agents appelés à les remplacer.

Pour progresser vers l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, la fédération Sud-PTT des activités postales et de télécommunications revendique :

- La fin des inégalités persistantes dont sont victimes les femmes, salaires, évolution de carrière, retraite, doivent connaître de profonds changements pour l'égalité de traitement.
- une étude des rémunérations approfondie (comprenant les éléments fixes et variables de la rémunération).
- un Rapport de Situation Comparée enrichi, ainsi que la présentation annuelle de ce Rapport dans tous les Comités Techniques Locaux, sur le périmètre concerné, conformément à la loi ainsi que la mise en place d'un d'action annuel ambitieux et chiffré.
- la prise en charge de la sur-cotisation par l'employeur pour les agents à temps partiel de droit au vu de l'incidence de ces temps de travail sur les pensions
- Un plan de prévention et de lutte contre les comportements sexistes au travail
- Un véritable plan de prévention du harcèlement sexuel ainsi que des mesures immédiates (notamment éloignement du harceleur et enquête indépendante) lorsqu'un cas de harcèlement sexuel est connu de la hiérarchie
- Une prise en compte particulière des situations des postières lors des reclassements/réorganisations, en lien avec l'amélioration de l'articulation vie privée/vie professionnelle
- Ces dernières années les accidents du travail chez les femmes étant en augmentation constantes, nous redemandons un bilan des causes par branche

Conformément aux textes en vigueur, nous demandons à être reçu-es dans le cadre de ce préavis.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre parfaite considération.

Noura Damerval
Secrétaire fédérale

Damerval